

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Actions d'encadrement socioprofessionnel au sein de structures d'insertion par l'activité économique : conventions avec les associations Acta vista, Insertion par l'activité économique et solidaire (AIAES) - groupe ADDAP 13, l'Insertion et l'emploi (IE13) et Propulse.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer un financement d'un montant total de 420 000 € aux associations Acta vista, Insertion par l'activité économique et solidaire (AIAES), l'Insertion et l'emploi (IE 13) et Propulse pour leurs actions d'encadrement socioprofessionnel pour l'insertion par l'activité économique (IAE) ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense d'un montant total de 420 000 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**